



Terre du voisin apposé sur notre mur de clôture

Par **paradiz**, le **21/03/2015** à **12:33**

Bonjour, nous avons un mur de clôture d'une hauteur de 50 cm environ. Sur le plant du géomètre, il est bien précisé que le mur est privatif à notre parcelle. Nous avons constaté que le mur avait bougé et qu'il était souvent mouillé. En effet, le voisin a un terrain plus haut que le nôtre et a complètement enterré notre mur de son côté sur 15 m environ, certainement lors du terrassement de leur terrasse il ya 2 ans. Nous avons donc fait envoyer un courrier par notre avocat afin qu'il retire cette terre mais il nous a répondu qu'il n'avait apposé aucune terre contre notre mur. Que faire ? le mur n'est pas prévu à cet effet et il sera par terre dans quelques années. Merci d'avance.

Par **catalpa**, le **09/04/2015** à **13:04**

Bonjour, Avez vous des photos avant/après ? Faites intervenir un huissier pour constat. Et recontactez avec ces éléments votre avocat. Bon courage !